

Alain Gargani : La CPME Sud lance le Groupement de Prévention Agréé

La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur lance le Groupement de Prévention Agréé (GPA) sur tout le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce dispositif permet à des petites entreprises en difficulté de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés assurés par des bénévoles issus du monde de l'entreprise (professionnels actifs ou retraités).



Alain Gargani, président de la CPME Sud, président du GPA Sud et Jean-Pierre PATOU, Expert-comptable, Commissaire aux comptes, Président de la CRCC Alix-Bastia, Trésorier du GPA Provence-Alpes-Cote d'Azur ©CPME13

« Plus que jamais la crise que nous traversons montre l'importance d'être aux côtés des entreprises, de les protéger, d'être là lorsqu'elles commencent à avoir des difficultés pour leur éviter d'arriver au Tribunal de Commerce », avance Alain Gargani, le président de la CPME Sud qui évoque le dispositif mis en place par son organisation pour répondre à cette mission. « Le Groupement de prévention agréé Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrit dans le code de commerce, accompagne et aide les entreprises en difficultés de toutes tailles. Il est composé de bénévoles ayant une réelle expertise dans leur domaine d'intervention : anciens banquiers, experts comptables, huissiers, juges au tribunal de commerce », explique-t-il avant de préciser : « Ce GPA a pu voir le jour grâce à la volonté de François Asselin, président de la CPME, Renaud Muselier, président de Régions de France et François Bonneau, président délégué de Régions de France, qui ont souhaité communément accompagner les entreprises en difficulté, en encourageant le recours aux GPA ».



[Visualiser l'article](#)

Une initiative lancée « *alors qu'une étude montre que 85% des entreprises connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires, 50% des entreprises se disent en danger, ne savent pas comment elles vont surmonter le mur de la dette. Elles doivent venir se mettre sous notre protection* ».

« La plus stricte confidentialité et gratuitement »

La CPME Sud, pour mettre en place ce groupement s'est appuyé sur l'expérience de la CPME Centre qui « *a créé un GPA en 2016 et a sauvé depuis 850 entreprises* ». Le GPA Sud entend œuvrer en ce sens et élaborer avec les chefs d'entreprise des solutions pragmatiques pour les aider et les accompagner dans leur période critique. « *Notre groupement met à disposition des entrepreneurs, son savoir-faire, son dynamisme et son réseau, dans la plus stricte confidentialité et gratuitement* ».

Afin d'être au plus près des entreprises, des GPA se créent au niveau départemental : Le premier a vu le jour dans les Alpes-Maritimes, « *il est présidé par Honoré Guetty et a traité 25 dossier en six mois pour 42 emplois sauvés. Le GPA de la région Sud Est également présent dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) et les Hautes-Alpes 05. Il va l'être sous peu dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse* », dévoile Alain Gargani.

Il conclut : « *Le fonctionnement du GPA est basé sur l'anticipation et le fruit d'un travail collectif de tous les lanceurs d'alerte. La structure est composée de 13 membres nommés par un Conseil d'Administration au sein duquel les 9 membres fondateurs, deux membres actifs (EGEE et Tribunal de Commerce) et deux membres experts* ». Un Comité d'écoute d'une quinzaine d'experts par département sera constitué de façon informelle et se réunira une fois par semaine, ou plus, avec un service d'urgence 6 jours sur 7.

Michel CAIRE

Le GPA région Sud
Président Alain Gargani.
vice-président Béatrice Mauro-Sendra.
vice-présidente Sylvie Galea.
vice-président Honoré Ghetti.
vice-présidente Corinne Innessi.
vice-présidente Véronique Maurel.
vice-président Bernard Vergier.
secrétaire Marine Boidin.
trésorier Jean-Pierre Patou.

Les conventionnements possibles

Urssaf et service social des indépendants :

Avec l'Urssaf et la Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) départemental pour mener des actions de communication, d'information et de prévention communes : exemple, l'Urssaf envoie aux primo-débiteurs à 2 000 € un courrier incitant les entreprises à prendre contact avec le GPA et ce, avant toute sanction de leur part.

Après l'étude par le GPA : mise en place de moratoires dans le cas d'un modèle économique viable, ou accompagnement des entreprises vers les tribunaux de commerce si le modèle est trop compromis.

Dans le cas où le Comité d'écoute conclut à la nécessité d'un transfert du dossier vers le Tribunal de Commerce, le GPA aura pris soin de préparer psychologiquement le débiteur. Un conventionnement avec l'Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (Apeasa) est possible.

Préfecture



destimed.fr
Pays : France
Dynamisme : 8



[Visualiser l'article](#)

L'agrément des GPA, par les Direccte, est un levier de leur légitimité. Il permet d'atténuer les conflits d'enjeu avec les Tribunaux de commerce.

Conseil Régional

Pour assumer les coûts de fonctionnement et rembourser les frais administratifs et de ses bénévoles, le GPA a besoin d'environ 30 000 € par an et par département qui peuvent être financés par le Conseil régional à l'aide du dossier de demande de financement.

Contact

GPA Sud - CPME SUD Provence -Alpes-Côte d'Azur- Acticentre - 8, allée des informaticiens - Les Milles
13290 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 59 59 23 contact@cpmesud.fr